

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 69-29 /PR  
du 10 Février 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968;

VU le décret n° 230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;

VU la loi n° 65-3 du 20 Avril 1965, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature;

VU les recours en grâce formés par les condamnés ci-après désignés :

VU les avis émis par le Conseil Supérieur de la Magistrature en ses séances des 2 et 23 Septembre 1968;

VU la transmission de dossiers effectuée le 3 Octobre 1968 par le Conseil Supérieur de la Magistrature ;

DECRETE :

Article 1er - Sont rejetés comme étant ou étant devenus sans objet les recours en grâce formés par les condamnés ci-après désignés ;

- DAKO Lucien Eugène - né en 1939 à Cotonou - condamné le 17 Novembre 1967 à 12 mois d'emprisonnement par la Cour d'Appel de Cotonou -

- Recours des 27, 29 Janvier et 30 Mars 1968 -

- DOSSOU Aklon Barthélemy - né en 1915 à Azoolissé (S/P Adjohoun) - condamné le 3 Décembre 1956 aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'Assises du Dahomey - Peine commuée à 20 ans de travaux forcés (cf. décret n° 62/107/PR-MJL du 27-10-1962) -

- Recours du 21 Mars 1966 -

- HOUENOUVI Emmanuel - né en 1911 à Grand-Popo - condamné le 27 Juin 1967 à 7 ans de réclusion par la Cour d'Assises du Dahomey -

Article 2 - Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié aux susnommés par les soins du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou -

Fait à Cotonou, le 10 Février 1969

par le Président de la République  
Chef du Gouvernement,

AMPLIATIONS:

|                  |                 |
|------------------|-----------------|
| P.R.....4        | -MJL.....4      |
| J.O.-R.D.....1   | -Intéressés.. 3 |
| S.G.G.....4      | - C.S.M..... 4  |
| DGAJL.....2      | - C.S..... 6    |
| Gde.Chanc.....1  | - S.G.M.....10  |
| Dtion.Stat.....2 | D.E.P..... 2    |
| I.A.A.....1      | C.E.S..... 5    |
| D.N.....1        | D.C.C.T..... 1  |
| S.G.P.R.....1    | Ministères ...9 |

  
Emile-Derlin ZINSOU